

Mairie d'Ibos

PROCÈS-VERBAL

Séance du 18 novembre 2024 à 19h en salle du conseil

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 novembre à dix-neuf heures, le conseil municipal, dûment convoqué le 13 novembre 2024, s'est réuni en session ordinaire en salle du conseil de la mairie, sous la Présidence de Philippe SOULE-PERE, premier adjoint de la commune.

Date de convocation : le 13 novembre 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Nombre de conseillers municipaux présents : 15

<u>Présents</u>: Philippe SOULE-PERE, Michel DUHAMEL, Juliette SALANNE, Bernard JOUCLA, Stéphanie MARQUEZ, Sébastien ABADIE, Alexandre ARRIZABALAGA, Hélène FRANCES, Dominique GAYE, Laetitia CAZABAN, Serge ALMENDRO, Ingrid BOUTARFA, Diane DE LUYCKER, Bernard LHOSSEIN, Sandrine TREBUCQ.

<u>Absents</u>: Gisèle VINCENT (procuration à Philippe SOULE-PERE), Régine TOSON (procuration à Bernard JOUCLA), Bruno CAZERES (procuration à Sébastien ABADIE), Jean-Christophe MADELAINE (procuration à Dominique GAYE), Simon TESSIER (procuration à Diane DE LUYCKER), Noémie DEUTSCH, Denis FEGNE (procuration à Michel DUHAMEL), Caroline ECORCHON (procuration à Stéphanie MARQUEZ).

Pouvoirs:

- Gisèle VINCENT (procuration pour Philippe SOULE-PERE),
- Régine TOSON (procuration pour Bernard JOUCLA),
- Bruno CAZERES (procuration pour Sébastien ABADIE),
- Jean-Christophe MADELAINE (procuration pour Dominique GAYE),
- Simon TESSIER (procuration pour Diane DE LUYCKER),
- Denis FEGNE (procuration pour Michel DUHAMEL),
- Caroline ECORCHON (procuration pour Stéphanie MARQUEZ).

Nombre de votants: 22

Secrétaire de séance : Hélène FRANCES

La séance du Conseil Municipal est ouverte à 19h00. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Approbation de la séance du Conseil Municipal du 12 novembre 2024 : adopté à l'unanimité



Mairie d'Ibos

Points à l'ordre du jour :

1. Avis sur un projet d'implantation et d'exploitation d'une centrale photovoltaïque – 36 kWc Rapporteur : Philippe SOULE-PERE

Monsieur le premier adjoint indique que la commune a reçu une Manifestation d'Intérêt Spontanée d'un porteur de projet, portant sur la fourniture, l'installation et l'exploitation d'une installation photovoltaïque en toiture, d'un bâtiment situé sur une parcelle cadastrale, affectée à l'usage public appartenant à la commune – 65 420 lbos.

Les coordonnées GPS du site sont : 43.234329, 0.000413.

Le projet consisterait à installer des panneaux photovoltaïques en toiture de la salle Pierre Comet.

Monsieur le premier adjoint rappelle au Conseil Municipal le souhait de la commune de contribuer au développement des énergies renouvelables sur son territoire, et ce, notamment par le biais de l'accompagnement effectué par le SDE65. Dans cette perspective, les parcelles pourraient être valorisées pour favoriser la production d'électricité photovoltaïque.

Il est précisé que les parcelles sur lesquelles la salle polyvalente se situe, référencées au cadastre section 000 numéro AR 0152, 000 numéro AR 0159, d'une surface respective de 1198 m², 1 074 m² ont été identifiées pour recevoir le projet.

Il est ajouté que la centrale solaire aurait une puissance crête de 36 kWc - et serait installée en sur imposition de la toiture de la salle Pierre Comet, en adéquation avec son environnement.

Monsieur le premier adjoint précise qu'une autorisation d'occupation temporaire signée avec le porteur de projet permettra d'avancer sur les études et l'obtention des autorisations nécessaires à la réalisation du projet.

Monsieur le premier adjoint rappelle les dispositions du Code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article L.2122-1-4 qui souligne la nécessité pour la commune de mettre en place une procédure de publicité suffisante.

Dans cette optique, la commune est tenue de procéder à une publicité préalable à la délivrance d'une convention d'occupation des parcelles ciblées par le projet, et ce afin de s'assurer de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente.

Pour mener à bien ce projet, la commune a besoin d'un opérateur technique et financier ; et précise que le SDE65 pourrait l'accompagner pour concrétiser et exploiter ce projet.

Considérant que l'implantation d'une centrale solaire photovoltaïque s'inscrit dans la politique de développement durable et en faveur des énergies nouvelles de la collectivité,

Considérant l'intérêt du développement d'un projet de cette nature sur une partie d'un terrain non affecté,



Mairie d'Ibos

Monsieur le premier adjoint sollicite l'avis de l'Assemblée.

Délibération 2024/074

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, :

- émet un avis favorable à l'étude, l'implantation et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque, d'une puissance crête de 36 kWc, sur la toiture de la salle Pierre Comet située 12 rue de la Halle à Ibos ;
- autorise Madame le Maire à lancer une procédure de publicité simple, d'une durée d'1 mois, avec affichage en mairie ;
- autorise Madame le Maire, en l'absence de manifestation d'intérêt concurrente, à signer la promesse de convention d'occupation des parcelles cadastrées 000 / AR / 0152 et 000 / AR / 0159 et la convention définitive avec le porteur de projet, ainsi que toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de ce dossier. En cas de réception de réponses à la publicité, les porteurs seront soumis à consultation.

2. Avis sur un projet d'implantation et d'exploitation d'une centrale photovoltaïque – 11,7 kWc Rapporteur : Philippe SOULE-PERE

Monsieur le premier adjoint indique que la commune a reçu une Manifestation d'Intérêt Spontanée d'un porteur de projet, portant sur la fourniture, l'installation et l'exploitation d'une installation photovoltaïque en toiture, d'un bâtiment situé sur une parcelle cadastrale, affectée à l'usage public appartenant à la commune – 65 420 lbos.

Les coordonnées GPS du site sont : 43.234329, 0.000413.

Le projet consisterait à installer des panneaux photovoltaïques en toiture de la salle Pierre Comet

Monsieur le premier adjoint rappelle au Conseil Municipal le souhait de la commune de contribuer au développement des énergies renouvelables sur son territoire, et ce, notamment par le biais de l'accompagnement effectué par le SDE65. Dans cette perspective, les parcelles pourraient être valorisées pour favoriser la production d'électricité photovoltaïque.

Il est précisé que les parcelles sur lesquelles la salle polyvalente se situe, référencées au cadastre section 000 numéro AR 0152, 000 numéro AR 0159, d'une surface respective de 1198 m², 1 074 m² ont été identifiées pour recevoir le projet.

Il est ajouté que la centrale solaire aurait une puissance crête de 11,7 kWc - et serait installée en sur imposition de la toiture de la salle Pierre Comet, en adéquation avec son environnement.

Monsieur le premier adjoint précise qu'une autorisation d'occupation temporaire signée avec le porteur de projet permettra d'avancer sur les études et l'obtention des autorisations nécessaires à la réalisation du projet.

Monsieur le premier adjoint rappelle les dispositions du Code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article L.2122-1-4 qui souligne la nécessité pour la commune de mettre en place une procédure de publicité suffisante.



Mairie d'Ibos

Dans cette optique, la commune est tenue de procéder à une publicité préalable à la délivrance d'une convention d'occupation des parcelles ciblées par le projet, et ce afin de s'assurer de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente.

Pour mener à bien ce projet, la commune a besoin d'un opérateur technique et financier ; et précise que le SDE65 pourrait l'accompagner pour concrétiser et exploiter ce projet.

Considérant que l'implantation d'une centrale solaire photovoltaïque s'inscrit dans la politique de développement durable et en faveur des énergies nouvelles de la collectivité,

Considérant l'intérêt du développement d'un projet de cette nature sur une partie d'un terrain non affecté,

Monsieur le premier adjoint sollicite l'avis de l'Assemblée.

Délibération 2024/075

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- émet un avis favorable à l'étude, l'implantation et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque, d'une puissance crête de 11,7 kWc, sur la toiture de la salle Pierre Comet située 12 rue de la Halle à Ibos ;
- autorise Madame le Maire à lancer une procédure de publicité simple, d'une durée d'1 mois, avec affichage en mairie ;
- autorise Madame le Maire, en l'absence de manifestation d'intérêt concurrente, à signer la promesse de convention d'occupation des parcelles cadastrées 000 / AR / 0152 et 000 / AR / 0159 et la convention définitive avec le porteur de projet, ainsi que toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de ce dossier. En cas de réception de réponses à la publicité, les porteurs seront soumis à consultation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h20.

Pour extrait certifié conforme,

À Ibos, le 18 novembre 2024

La secrétaire de séance

Hélène FRANCES

Le Maîre,

Gisèle VINCENTOS-P